

# Lyon, cercle de silence

## **POUR UNE IMMIGRATION HUMANISTE**

**Comprenons les causes  
Accueillons-en la richesse  
Refusons l'injustice**

### **Nous demandons :**

- > des conditions de vie dignes pour permettre un vrai dialogue et comprendre les raisons qui poussent à quitter la terre de ses ancêtres.
- > une politique de régularisation juste-, intelligente et humaine qui ne repose pas sur la peur de l'autre, ni sur la recherche de voix électorales à court terme.

### **Nous disons NON :**

- > aux contrôles d'identité au faciès
- > à l'exclusivité des démarches en ligne de la Préfecture
- > aux expulsions qui brisent les familles
- > à l'enfermement systématique dans des centres de rétentions
- > à l'allongement inhumain de la durée de séjour dans ces centres

## **Nous refusons une société qui sacrifie l'humanité au nom de la sécurité**

**CDS voulu par de nombreuses associations :** Atelier Justice Paix-Intégrité de la création de la Famille Franciscaine ; Fédération Protestante de France ; Cimade ; Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN) ; Coordination Urgence Migrants ; Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Lyon) ; Secours catholique ; JRS Welcome-Lyon ; avec le soutien de Réseau éducation sans frontière (RESF), la Ligue des droits de l'Homme (LDH), Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats (CLASSES)

=== > voir la liste complète des soutiens sur le site internet

---

**Rendez-vous : Place de la Comédie - Hôtel de Ville côté est,  
18h30 – 19h30 : 8 avril ; 13 mai ; 10 juin 2026**

Merci de transmettre, largement, ces informations autour de vous.

Plus d'info et contacts : <https://cerclelyon.cercledesilence.fr>

---

**Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre le cercle de silence.**

## **Graves atteintes aux droits des personnes étrangères**

Il y a deux ans, la loi asile et immigration dite **loi Darmanin** (janvier 2024) et, un an plus tard, la circulaire prise par **Bruno Retailleau** alors ministre de l'Intérieur (janvier 2025), marquaient un cap supplémentaire en matière de graves atteintes aux droits des personnes étrangères.

Sous couvert de « fermeté », ces textes consacrent la primauté de l'arbitraire de l'administration, au service de politiques migratoires dont la seule boussole semble être devenue l'assimilation des personnes étrangères à des indésirables. Le tout dans un contexte politique et médiatique où règne la suspicion à l'égard des personnes exilées, et où la restriction sans précédent des voies de régularisation s'impose avec, en parallèle, une criminalisation croissante des personnes étrangères.

Deux ans après, les équipes de La Cimade font un bilan particulièrement alarmant des effets délétères de ces textes sur la vie des personnes étrangères.

Ces lois ne ciblent pas des « statistiques », mais des personnes réelles bien vivantes : des voisin·e·s, des collègues, des parents d'élèves et bien d'autres encore. Certain·es même travaillent depuis des années. Pourtant, l'État persiste à les traiter comme des indésirables, au mépris des conventions internationales et des valeurs de la France que sont la solidarité, l'accueil et le respect des droits humains.

Abou est en France depuis 14 ans. Marié à une Française, père de 3 enfants, il a construit sa vie ici. Pourtant, en juillet 2025, sa vie bascule. Pendant des années, Abou a pu travailler et subvenir aux besoins de sa famille grâce à ses cartes de séjour temporaires. Il vivait sans la peur d'être interpellé en allant chercher ses enfants à la crèche ou à l'école. En juillet 2025, il apprend que sa demande de renouvellement de titre de séjour est rejetée et qu'elle est assortie d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français).

Pourquoi ? La préfecture estime qu'il ne prouve pas assez sa contribution à l'éducation et à l'entretien de ses enfants. Les paiements en espèces ne sont pas considérés comme des preuves valables. Abou est également accusé de ne pas prouver qu'il n'a pas d'attaches familiales dans son pays d'origine. Pourtant, c'est en France, auprès de son épouse et de ses enfants, qu'il a construit sa vie.

Il est temps de faire cesser cette fuite en avant du rejet et de la maltraitance des personnes étrangères comme Abou et de considérer enfin d'autres politiques migratoires. C'est possible !

**Rédaction : La Cimade**